

Châtillon, le 30 août 2023

**PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL DE QUARTIER LE STADE-JOLIOT-CURIE
Mercredi 12 avril 2023**

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS LE 12 AVRIL À DIX-NEUF HEURES TRENTE, les membres composant le conseil de quartier le Stade-Joliot-Curie de la commune de Châtillon (92320) se sont réunis au nombre de 10, en présence du public et sous la présidence de **Mme GOURIET Martine**, Adjointe à la Maire et de **Mme CHAMBONNET Geneviève**, co-présidente à la suite de la convocation qui leur a été adressée, **le 03/04/23**

Présents et présentes :

Mme GOURIET Martine, Adjointe à la Maire de la commune de Châtillon (92320), et co-présidente
Mme CHAMBONNET Geneviève, co-présidente

, Mme CASTAING DEBAT Clotilde, M. CHAMBONNET Didier, Mme DOUIN Josette,
Mme FAVEREAU Amélie, M. MICHEL Alain, Mme MORANGE-MAJOUX Françoise, M. MOULIN
Jean- Marc, M. NADITCH Bruno.

Lesquels formant plus de la moitié des membres plus un, peuvent délibérer valablement en exécution de l'article 5.5 du règlement intérieur des conseils de quartier de la commune de Châtillon (92320).

Ainsi que :

M. MOUTON Christophe, Adjoint à la Maire de la commune de Châtillon (92320),
M. WIDLOECHER Patrick, Adjoint à la Maire de la commune de Châtillon (92320),
M. PFEIFFER'OVA Julien, Directeur de cabinet de Madame la Maire
M. MÉTIVIER Jérémy, Directeur Maitrise d'ouvrage aux services techniques de la ville

Absents et absentes : M. BADJI Massy, M. BOURLON Michel, M. FILLEAU Gilles, Mme HIDEUX Anne, Mme NOCEIR Nora

Ces formalités remplies, l'ordre du jour est déroulé comme suit :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 janvier 2023
2. Plan global de déplacements
3. Point sur les travaux rue de Malakoff
4. Point sur les travaux de la piscine
5. Autres questions diverses (canalisations voies privées, divers points av. Clément Perrière, carrefour du stade, arrêt amibus, stationnement)
6. Échanges avec le public
7. Date du prochain conseil

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 18 janvier 2023

Le procès-verbal a été envoyé pour lecture, aucune observation n'ayant été indiquée, Ce point est adopté à l'unanimité.

2. Présentation du plan global de déplacements

Ce projet phare du mandat permet de poser un diagnostic global sur toute la ville mais aussi sur les villes aux alentours et donnera des pistes pour mieux aménager les circulations de tout type sur la commune.

La démarche est basée sur 6 axes :

- Axe 1 : Un espace favorable aux piétons
- Axe 2 : Structurer des itinéraires cyclables surs, continus et confortables : travail mené en continuité avec le territoire et le département, pour être sur un réseau cyclable. En effet, les cyclistes se déplacent à Châtillon mais aussi en dehors de Châtillon. Il s'agit de créer un maillage territorial.
- Axe 3 : Circulation automobile apaisée dans les quartiers avec une baisse de la vitesse de circulation dans certaines zones
- Axe 4 : Un travail sur une offre de stationnement optimisée : c'est l'axe le plus limité car la ville est sous contrat avec un prestataire privé pour encore 2 ans et qui réduit très fortement les marges de manœuvres en la matière.
- Axe 5 : la logistique adaptée au contexte urbain c'est-à-dire ce qui concerne les livraisons notamment celles en centre-ville car en réduisant la circulation et la place de la voiture cela ne doit pas pénaliser les commerçants. Il s'agit de l'accessibilité aux commerces
- Axe 6 : l'offre de transport en commun adaptée et confortable : travail du territoire sur les nouveaux trajets de l'amibus, le travail de la société du Grand Paris sur l'aménagement du pôle gare pour favoriser la multimodalité et la fluidité entre la ligne 13 et la future ligne 15, l'arrivée en vélo, la connexion avec les bus, etc...

Actuellement, une concertation pour l'aménagement du centre-ville et surtout pour la rue Gabriel Péri est en cours. Une réunion a eu lieu le 11 avril un autre atelier de travail le 10 mai à 20h à la Folie Desmares sera organisé. De plus, un questionnaire est disponible sur le site de la ville et en version papier dans les services municipaux afin de donner votre avis.

À la suite de tous les ateliers organisés en juin 2022 dans les différents quartiers, de l'enquête du cabinet Transamo menée auprès du public et de son travail de synthèse, une explication des propositions réalisées par le cabinet est présentée quartier par quartier. Les préconisations qui suivent ne sont pas forcément actées par la municipalité, elles ne seront pas toutes réalisables rapidement ce programme est prévu sur du long terme car il représente des dizaines de millions d'euros.

Un des but de ce plan global de déplacements est de limiter la circulation des véhicules de passage dans la ville des non chatillonnais dans les quartiers pavillonnaires ou résidentiels pour les obliger à emprunter les voies départementales qui sont prévues pour recevoir de nombreux véhicules.

Les propositions pour le quartier le Stade-Joliot-Curie :

- Mettre la rue Jules Védrine en sens unique de Malakoff vers Châtillon avec la création de stationnement en zone bleue côté Châtillon. Cet aménagement permettrait
 - de récupérer les places supprimées rue de Malakoff
 - et de limiter les entrées et de mieux gérer le carrefour Aywaille qui pose un problème de sécurité.
 - De faire une boucle autour du stade, si la rue Jean Bouin passe aussi en sens unique, cette proposition est à étudier par les riverains.

Un gros travail avec les équipes de Malakoff sera mené puisque la rue est limitrophe des 2 communes. Le parcours du bus 323 sera modifié dans le sens vers Malakoff.

-Un des objectifs de ce plan est de limiter le trafic de shunt très utilisé par les conducteurs non châillonnais grâce aux applications ad hoc.

→il est donc proposé de changer le sens de circulation de la rue Esther Cordier, cette question est aussi encore en suspend

-Rue Guy Moquet deviendrait une zone de rencontre pour limiter la circulation à 20km/h et pacifier la vitesse ainsi que les rues Alfred de Musset et Victor Hugo. Ce sont des mesures peu onéreuses, faciles à mettre en place.

-Création d'un plateau surélevé sur le boulevard de Vanves au niveau de la place Edgard Brandt pour obliger les voitures à ralentir et faciliter la traversée des piétons. Le sujet va demander une nouvelle négociation avec la voirie départementale.

- la rue Léonard Mafrand va passer en chicanes pour ralentir la vitesse comme dans la rue Esther Cordier

Ce sont des modifications de bon sens non magistrales mais elles limiteront le flux des voitures.

Remarques et questions :

Rappel de la zone de rencontre →il s'agit d'une voie piétonne de base sur laquelle peuvent circuler en respectant une vitesse de 20km/h et une priorité hiérarchique du plus faible usager vers le plus gros (piéton, vélo, 2 roues, voitures...) tous les types de mobilité. Elle comporte en principe des aménagement adaptés et très visibles. La voiture est considérée comme une invitée sur cette voie.

-la déviation du bus 323 passera par la rue Jean Bouin qui est étroite, est ce que cela ne sera pas tout aussi dangereux pour les nombreux enfants et mamans avec poussettes qui l'empruntent d'autant que les poubelles restent souvent longtemps sur les trottoirs. ?

→le sujet a été abordé et testé avec la RATP, la giration et la circulation ne posent pas de problème dans cette rue. L'arrêt de bus ne changera pas dans le sens descendant.

Les conseillers de quartier sont favorables à ce que la rue Jean Bouin soit aussi en sens unique si le bus y roule. Comme la rue Jules Védrine surtout si cette solution apporte du stationnement.

→Par contre, il ne sera pas possible d'élargir les trottoirs de cette rue sans devoir toucher aux arbres qui la suivent et cela supprimerait du stationnement.

-y aura-t-il des différents tarifs de stationnement pour les chatillonnais et les autres ?

La municipalité a entamé une démarche juridique pour récupérer la gestion du stationnement, ce qui devrait aboutir en 2025.

- l'avenue Clément Perrière va recevoir un bus supplémentaire avec le passage 323, n'y a-t-il pas de risque, du fait des nombreuses carrières situées sous cette artère, de fragiliser encore ce secteur dont certaines maisons ont beaucoup souffert avec des ralentisseurs ?

-quid des pistes cyclables dans ce nouveau programme ?

La rue de Malakoff est déjà équipée, l'idée de Transamo est de traiter toutes les voies avec du « Chaucidou ». Le principe est de créer des pistes cyclables latérales très marquées pour être visibles et les voitures roulent au centre de la rue, elles doivent se déporter pour doubler les vélos. Les villes équipées de cette façon sont satisfaites du système.

-la mise en sens unique des petites rues pavillonnaires Cordier, Musset, Hugo, Mafrand va donner aux riverains un sentiment d'enclavement pour sortir de leur zone voir peut-être de créer un nouveau circuit de shunt

→ce sujet est un vrai questionnement. Toutes les propositions pourront être testées par les riverains pour juger la meilleure solution ainsi qu'une concertation avec les riverains via une réunion ou un questionnaire. De petites réunions locales seront organisées. De même pour les zones de rencontre proposées rues Musset, Hugo, Moquet. Car elles permettent de réduire vraiment la vitesse,

La parole est donnée au public :

-la rue Alfred de Musset en sens unique obligera les riverains à sortir par la rue Victor Hugo car il y a un stop et un feu rouge et une arrivée sur l'avenue de Paris. Il sera en effet très difficile pour eux d'aller vers Issy les Moulineaux mais cela empêchera vraiment les véhicules de passage
→de petites réunions de concertation locales seront à organiser.

-depuis la création de la rue de Malakoff, il y a un réel besoin de places de stationnement, dans le quartier, et la zone bleue n'est pas une solution. Les riverains connaissent de grandes difficultés pour stationner leur véhicule surtout s'ils ne l'utilisent pas tous les jours car ils empruntent les transports.

→ Il est rappelé que le stationnement doit être pris en compte dans l'achat et l'entretien d'une voiture, l'espace public ne doit pas être considéré comme la seule solution. De plus, toutes les communes réglementent le stationnement sur leur territoire, ce qui va contraindre de plus en plus les propriétaires de véhicules à prendre un abonnement.

De plus, il est indiqué que depuis peu, Vallée sud habitat loue des emplacements dans la cité de Malakoff, ce qui peut permettre aux riverains n'utilisant pas leur véhicule tous les jours de trouver une solution pérenne.

-Il est suggéré de prévoir un aménagement devant le stade pour ralentir l'allure des voitures qui voudront tourner rue Guy Moquet, puisqu'il n'y aura plus tout l'imbraglio actuel de diverses entrées et sorties, elles risquent de rouler vite. Le réaménagement du passage piétons devra être réétudié également

→ c'est une très bonne idée à retenir, mais l'installation du chaudiou sur cette voie permettra sans doute déjà un ralentissement de la vitesse.

-il est indiqué que devant Ehrmann il n'y a pas de passage pour les piétons et surtout pour les fauteuils roulants et poussettes sur le trottoir. Ce point sera vu sur place et résolu si nécessaire.

- il est suggéré de déplacer les attaches à vélos qui ont été installées près du stade et qui ne servent pas beaucoup, afin de récupérer 2 places de stationnement pour voitures.

→ ce matériel a été installé à cet endroit sciemment car la nouvelle réglementation interdit la présence de voiture autour des passages piétons à moins de 5m pour une question de sécurité des enfants qui sont trop petits pour être visibles par un conducteur.

-Il y a une problématique au niveau du stationnement sur le bas du boulevard de Vanves, vers la piscine, de nombreuses voitures voire camions y restent longtemps.

→ce problème vient, du fait de la gestion du stationnement en délégation car un nombre précis de places de stationnement est prévu dans le contrat et ne permet donc pas de le modifier du tout. C'est pourquoi la municipalité actuelle veut sortir de cette contrainte pour organiser le stationnement comme elle le souhaite. Il est rappelé que de l'argent qui est déposé dans les parcmètres rien ne revient à la ville.

De plus, il s'agit d'une voirie départementale donc la mairie ne peut contraindre les équipes du département à faire selon les besoins de la ville, les négociations sont longues. Par ailleurs, la fermeture de la piscine et les travaux qui commencent ont permis aux véhicules ventouses de profiter du site. Le sujet est très complexe à faire évoluer mais les élus l'ont bien en tête et feront leur possible pour améliorer la vie du secteur.

-Il est à craindre que les stationnements créés rue Jules Védrine ne soient pas utilisés par les usagers du stade car cela les obligera à faire tout le tour du site pour y entrer.
→c'est une réflexion à mener en effet pour faciliter l'accès au stade que de créer une entrée de ce côté comme pour le tennis.

-À l'usage de ces propositions, qu'en sera-t-il ensuite des riverains qui auront testé les départementales surchargées le matin notamment pour se rendre à l'école ?
→ le but et la volonté de la municipalité est de sensibiliser les habitants à accompagner les enfants à pied à l'école.

-Comment les chatillonnais ont-ils été informés de cette 1^{ère} réunion de concertation ?
→ il est vrai que ce mois-ci la distribution du journal de Châtillon a pris du retard mais les conseils de quartier sont présentés sur tous les panneaux d'affichage, sur le site de la ville et les informations sont communiquées par une newsletter à laquelle vous êtes tous conviés à vous inscrire.

Il est rappelé qu'à la fin du moins un nouveau site internet sera disponible et un mois plus tard sortira une application qui permettra de signaler facilement à la mairie toute problématique découverte sur la commune.

Les propositions du plan de déplacement pour le centre-ville rue Gabriel Péri concernent tous les chatillonnais :

→ fermeture partielle de la circulation de la rue Gabriel Péri entre le marché et la médiathèque
Ce qui permettrait de créer un vrai centre-ville avec une grande place au niveau du marché, des réunions de concertation et des questionnaires sont proposés aux chatillonnais pour donner leur avis sur l'aménagement de cet espace. Par contre la circulation des bus sera maintenue pour les personnes âgées notamment

→ les rues de Bagneux, des Pierrettes et du cadran solaire seraient mises en sens unique, le sens de circulation de la rue de la mairie serait inversé pour éviter le trafic de shunt dans ce secteur et renvoyer les conducteurs de passage et non chatillonnais vers les voies départementales (Pierrelais, d'Orves, Brossolette).

Ces nouveaux aménagements permettront aussi de créer une place devant la mairie, des terrasses pour les restaurants, élargir le trottoir devant le collège, créer une piste cyclable pour apaiser ce centre-ville et le dépolluer.

Rien n'est définitif, la concertation est en cours, tous les chatillonnais sont conviés à y participer, la prochaine réunion est prévue le 10 mai à 20h.

3. Point sur les travaux rue de Malakoff

Ils avancent bien et sont actuellement au niveau de l'aménagement du square Dreyfus, pour rappel la piste cyclable va le contourner et commencent en juin. Les jeux pour enfants ont déjà été déplacés pour poursuivre ce projet.

Des remarques signalées lors de la dernière séance certaines n'ont pas été réglées :

-Les barrières placées autour des luminaires placés le long de la piste cyclable sont dangereuses car elles imposent aux piétons d'empiéter sur la chaussée et provoquent des accidents.

-Certaines voitures en sortant de la cité Malakoff tournent à gauche pour rattraper le boulevard de Vanves alors que ce n'est pas possible. Il y avait un sens interdit avant les travaux. Lorsqu'un véhicule arrive en sens inverse c'est très dangereux.

→ afin de limiter la vitesse des voitures débouchant rue de Malakoff, le trottoir a été élargi en fin de la rue Alfred de Musset et le besoin d'une signalisation à la sortie de la résidence Malakoff a bien été prise en compte.

- il est indiqué que cet élargissement du trottoir rue Alfred de Musset, facilite le stationnement et notamment actuellement un camion gêne le passage des piétons du fait de travaux dans une maison.

→ faire parvenir un mail et des photos pour faire intervenir la police municipale.

-il est aussi indiqué les camions de livraison pour l'entreprise Point P rencontrent d'énormes difficultés à pénétrer sur le site du fait du nouvel aménagement du boulevard de Vanves. La circulation est très impactée dans ces moments-là.

→ une visite sur site sera organisée pour vérifier ce problème.

-il est indiqué qu'il n'y pas de passage piéton rue de l'avenir alors que des voitures y passent dorénavant et roulent à vive allure dans cette partie de la rue de Malakoff, il est très difficile de traverser à cet endroit.

→ une étude sera faite sur site pour comprendre la problématique.

4. Point sur les travaux de la piscine

C'est un chantier de Vallée sud de Seine de très grande ampleur qui vont impliquer énormément de gênes pour le quartier, il est prévu un référent qui pourra être contacté par les riverains.

-Les travaux vont durer très longtemps du fait qu'il s'agit d'une déconstruction complète et reconstruction. Cela implique que tous les matériaux qu'il est possible de récupérer sur le site sont actuellement prélevés, dans le cadre du réemploi et développement durable.

-Puis, commencera le désamiantage avant la démolition de la structure.

-Le jury se réuni lundi et va décider du projet de Vallée sud. L'entrée se fera plutôt du côté boulevard de Vanves pour être mise en valeur.

-Les prestations intérieures seront les même que les bassins actuels avec de nouveaux critères écologiques, environnementaux.

-Il n'y a pas de parking prévu pour ce chantier car ce serait trop onéreux, c'est déjà un projet de 40 millions d'euros environ. Cependant, son coût de fonctionnement sera plus réduit que celui de l'ancienne structure du fait de toutes les nouvelles normes prévues. Le budget d'investissement de Vallée sud est abondé par les participations de toutes les communes du territoire.

-l'entrée de la future piscine sera située du côté du boulevard de Vanves afin qu'elle soit plus visible plus accessible dans le nouvel alignement de la voirie mis en place par le département.

-Comment vont circuler les camions du chantier de la piscine sans abimer les plantations, les nouveaux aménagements du square Dreyfus et la voirie du côté de l'allée George Sand et le bout de la rue de Malakoff ?

→ une visite sur site sera organisée pour vérifier l'espace de giration des différents points de retournement

- Serait-il possible que les camions arrivent à 8h plutôt qu'à 7h car le bruit est gênant pour les riverains

→modifier l'horaire de l'arrêté municipal n'est pas possible, le camions gêneraient la circulation des autres conducteurs, ce qui compliquerait le trafic général. De plus l'horaire correspond au règlement départemental comme pour toutes les autres communes.

-La mairie sera vigilante pour que tout se passe le mieux possible, il est indiqué qu'au moindre problème ou gêne, les riverains peuvent alerter la mairie afin que celle-ci fasse remonter l'information aux interlocuteurs.

5. Autres questions diverses

-Entretiens des canalisations des voies privées

Un avocat a été saisi pour les riverains et un autre pour Vallée sud, ceux-ci ne sont pas d'accord sur la prise en charge des frais d'entretien.

Les avocats ne sont pas d'accord dans la façon d'interpréter les 2 cas de jurisprudence présentés lors de la dernière séance. De plus, les riverains ne sont pas organisés en syndicat ce qui soulève

un autre point complexe pour résoudre cette situation.

Une réunion avec Vallée Sud, la mairie et les riverains sera organisée pour tirer les choses au clair.

-Le nouveau trajet de l'amibus dans le quartier du stade

Un courrier a été envoyé par Mme la Maire au nom des utilisateurs mécontents dans tous les quartiers. Vallée sud accepte de rencontrer la municipalité et d'étudier le sujet de l'itinéraire.

-Dératisation

L'opération de dératisation de février n'a semble-t-il pas suffi malgré que les bailleurs et Vallée sud se soient joints à la démarche ; car il faudrait aussi que tous les riverains, en habitat particulier, agissent au même moment.

Les bailleurs actuellement travaillent tous sur le réaménagement des locaux poubelles.

Il est remarqué aussi que les couvercles des conteneurs ne peuvent pas être fermés car ils sont trop remplis,

→il faut alors demander à Vallée sud un conteneur complémentaire.

En complément de toutes ces démarches, une autre opération de dératisation sera menée la semaine prochaine.

Il est suggéré de fournir des boîtes noires pour permettre aux chatillonnais de participer à l'action ;
→ cette idée sera étudiée selon le résultat de la dératisation d'avril, selon le coût que cela représente et ce qu'il est possible de faire du point de vue juridique.

6. Échanges avec le public

-L'espace laissé libre devant le terrain de Erhmann avenue Clément Perrière est utilisé par les riverains pour y stationner.

→Les places seront en effet matérialisées.

-La rue Desportes étant privée, les riverains ont décidé d'en fermer l'accès mais ce qu'ils ont installé n'est pas très joli.

→la mairie a justement prévu d'écrire un courrier pour leur demander de prévoir une solution plus qualitative

-Il est indiqué que 4 arbres ont été plantés sur l'espace libre rue Marcelin Berthelot

→c'est en effet un des projets de la municipalité, merci de l'avoir signalé

-Au centre de Châtillon il n'y a pas toujours de place pour les livraisons des commerçants ;

→ 2 places de stationnement ont été supprimées devant chez le boucher pour sécuriser la traversée du plateau traversant, une place de livraison spécifique a été aménagée un peu plus loin.

-Il est indiqué que de nombreux véhicules et surtout des camions stationnent de façon anarchique sur le terrain d'une résidence. Les habitants ne peuvent pas sortir leur véhicule et les piétons ne sont pas en sécurité. Le problème a déjà été signalé au bailleur Hauts-de-Seine Habitat.

→ il s'agit d'un sujet d'ordre privatif, la mairie ne peut pas intervenir, c'est vraiment le bailleur qui doit faire la demande à la police municipale pour intervenir sur sa propriété et gérer ce problème.

7. Date du prochain conseil

Le mardi 12 septembre à 19h30

L'ordre du jour étant épuisé, les co-présidentes remercient les membres du conseil de quartier et le public pour ces riches échanges. La séance est levée à 22h10

Adjointe à la Maire

Co-présidente

GOURIET Martine

CHAMBONNET Geneviève

Procès-verbal validé le 12 septembre 2023 par les membres du conseil de quartier.